



## TABLE DES MATIÈRES

1.	MISE EN CONTEXTE.....	2
2.	PROJET CENTRE D'INNOVATION DES JARDINS DURABLES .....	3
3.	GOUVERNANCE.....	5
4.	PLAN D'ACTION .....	6
5.	TYPES DE PROJETS À PRIVILÉGIER.....	7
6.	CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS.....	7
7.	CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS.....	8
8.	TABLEAU DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES .....	9

## 1. MISE EN CONTEXTE

Le projet de loi n° 47 Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, créant le Fonds régions et ruralité (FRR).

Le FRR est en vigueur depuis le 1er avril 2020. Il est doté d'une enveloppe totalisant près de 1,3 G\$ pour la durée du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes.

Le FRR se décline en quatre volets :

- Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions
- Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
- Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC
- Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Le présent cadre de gestion concerne le Volet 3 – Projets « Signature Innovation » des MRC, qui vise à encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supralocale, à partir d'un créneau d'intervention déterminé par la MRC.

Le volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC s'inscrit davantage dans une perspective de soutien dans la réalisation d'initiatives qui contribueront à la mise en valeur des particularités des MRC. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) souhaite donc, avec ce 3<sup>e</sup> volet, encourager les MRC à développer ou à se doter d'une identité territoriale forte qui s'articulera autour de leur vision de développement et de leur côté unique.

Les objectifs du Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC, sont :

- Positionner la MRC comme leader de grands projets d'ensemble venant établir ou consolider son identité territoriale dans le domaine de la transition économique durable;
- Accroître l'activité économique dans le domaine d'intervention retenu;
- Accroître la collaboration entre les MRC et les ministères et organismes présents en région.

## Pourquoi un cadre de gestion ?

Le présent cadre de gestion vise à préciser les mécanismes de fonctionnement et d'encadrement ainsi que les diverses modalités d'octroi des montants disponibles dans le cadre de l'entente de mise en œuvre du FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2020-2024 VOLET 3 – Projet Signature Innovation.

## 2. PROJET CENTRE D'INNOVATION DES JARDINS DURABLES

### 2.1 Brève présentation de la MRC des Jardins-de-Napierville

La MRC des Jardins-de-Napierville (MRC) est un territoire dynamique et fertile situé au cœur du sud-ouest du Québec, couvrant une superficie de 807 km<sup>2</sup>. Reconnue comme le "Jardin du Québec", le territoire de la MRC est célèbre pour ses terres noires riches et son microclimat favorable à l'agriculture. Avec sa localisation stratégique entre la grande région métropolitaine et les frontières américaines, la MRC bénéficie d'une position géographique avantageuse pour le développement économique qui repose principalement sur l'agriculture. La MRC des Jardins-de-Napierville se distingue également par sa gestion exemplaire des ressources et son engagement en faveur du développement durable. En somme, c'est un territoire où la richesse naturelle et la prospérité économique se conjuguent harmonieusement pour offrir un cadre de vie exceptionnel à ses habitants.

### 2.2 Pourquoi un centre d'innovation

Le projet de Centre d'innovation des Jardins durables a été choisi pour plusieurs raisons cruciales en lien avec les caractéristiques et les besoins spécifiques de la MRC des Jardins-de-Napierville.

#### **Localisation géographique avantageuse et climat propice:**

La MRC des Jardins-de-Napierville est idéalement située entre la grande région métropolitaine et les lignes américaines, bénéficiant ainsi d'un micro-climat favorable et de conditions optimales pour l'agriculture. Cette localisation géographique stratégique en fait un pôle d'activités agricoles majeur. Par conséquent, il est crucial de soutenir et de renforcer cette activité économique essentielle.

#### **Gestion optimale des ressources:**

La MRC est reconnue pour sa gestion exemplaire de ses ressources, notamment de ses terres noires, qui sont précieuses pour l'agriculture. La préservation de ces terres et la promotion de pratiques agricoles durables sont essentielles pour assurer la pérennité de la production agricole dans la région.

**Adaptation aux changements climatiques:**

Les changements climatiques représentent un défi majeur pour l'agriculture, et la MRC des Jardins-de-Napierville ne fait pas exception. En soutenant l'adoption de techniques innovantes et de pratiques agricoles résilientes, le Centre d'innovation des Jardins durables vise à aider les agriculteurs à s'adapter efficacement aux conditions changeantes, garantissant ainsi la viabilité à long terme de leurs exploitations.

**Rayonnement et leadership:**

La MRC est déjà reconnue comme le "Jardin du Québec" et se distingue par de nombreuses initiatives novatrices dans le domaine agricole. La création d'un Centre d'innovation dédié renforcera son statut de chef de file en matière de développement agricole durable et contribuera à son rayonnement régional et national.

En résumé, le projet de Centre d'innovation des Jardins durables a été choisi pour capitaliser sur les forces et les atouts de la MRC des Jardins-de-Napierville, tout en relevant les défis actuels et futurs liés à l'agriculture, à l'environnement et aux changements climatiques. Son objectif est de soutenir et de dynamiser un secteur économique vital tout en préservant les ressources naturelles et en favorisant la durabilité à long terme.

### 2.3 Description du projet

Le projet « Signature Innovation » consiste à financer et coordonner la mise sur pied d'un Centre d'innovation des Jardins durables afin de pérenniser la production agricole sur le territoire.

Le Centre d'innovation des Jardins durables aura pour objectif de :

- Soutenir l'adoption des meilleurs pratiques pour la préservation des terres noires ;
- Faciliter l'utilisation des techniques innovantes permettant aux productions agricoles de s'adapter vis-à-vis des changements climatiques ;
- Veiller à l'adoption des meilleures façons de faire éco-bénéfiques pour l'écosystème agricole des Jardins-de-Napierville.

### 3. GOUVERNANCE

La MRC des Jardins-de-Napierville s'est dotée d'une gouvernance de projet afin de s'assurer de l'atteinte de ses objectifs et identifier le rôle de chacun dans le cadre de son projet Signature Innovation.

**Conseil régional** : instance décisionnelle de la MRC.

**Comité directeur – Projet Signature** : agit à titre consultatif auprès du conseil de la MRC et recommande les initiatives soutenues et l'octroi du financement.

**Comité de mise en œuvre** : rassemble et concerta les acteurs du milieu pour fournir des avis sur des questions pour lesquelles le comité directeur a besoin d'information.

**Chargé de projet** : coordination du projet Signature Innovation

#### 3.1 COMITÉ DIRECTEUR – SIGNATURE INNOVATION

Le Comité directeur du projet Signature Innovation a un pouvoir de recommandation envers le Conseil régional de la MRC des Jardins-de-Napierville.

#### 3.2 MISSION DU COMITÉ DIRECTEUR – SIGNATURE INNOVATION

Le mandat général du Comité directeur du projet Signature Innovation, tel qu'indiqué à la clause 5.3 de l'Entente sur le projet « Signature Innovation » entre la MRC des Jardins-de-Napierville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), est de voir à l'application de l'entente, conformément aux normes et aux programmes applicables, et d'en assurer la gestion du suivi administratif et financier. Il peut y ajouter toute personne-ressource qu'il juge utile au bon déroulement de ses activités. Ces personnes-ressources n'ont pas le droit de vote.

#### 3.3 COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur du projet Signature Innovation de la MRC est formé des représentants suivants :

- Un représentant du Conseil régional de la MRC ;
- Un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Un représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ;
- Un représentant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

- Un représentant du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).

Les nominations seront confirmées par résolution au conseil régional de la MRC. Il est également convenu que des personnes-ressources, sans droit de vote, assisteront la composition de ce comité, soit :

- La direction générale de la MRC ;
- La direction générale du CLD des Jardins-de-Napierville;

Tel que prévu à l'Entente, la composition et l'identité des membres siégeant sur le Comité directeur du projet Signature Innovation seront publiées sur le site Internet de la MRC.

### 3.4 RÈGLE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DIRECTEUR

Les règles de fonctionnement du Comité directeur – Projet Signature Innovation, sont contenus dans le document en Annexe A.

### 3.5 CHARGÉ DE PROJET

Le chargé de projet assure la coordination et la réalisation du projet Signature Innovation. Il devra notamment proposer un plan de travail, prévoir un mécanisme de validation auprès des acteurs du milieu et s'assurer de fournir les renseignements requis par le Comité directeur démontrant les actions et le degré d'avancement dans la réalisation du projet.

### 3.6 COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE

Sous la supervision du chargé de projet, le comité de mise en œuvre répond au mandat spécifique qui lui a été adressé. Le processus de réalisation du mandat doit être approuvé par le Comité directeur. Un rapport détaillant la ou les recommandations sera remis au Comité directeur à la fin du mandat.

## 4. PLAN D'ACTION

Le plan d'action présente la chronologie des grandes étapes afin d'atteindre nos objectifs et réaliser le projet « Centre d'innovation des Jardins durables ».

2024	Identification des modèles de gouvernance avec avantages et opportunités Élaboration des documents pour la création juridique du Centre d'Innovation
2025	Études d'opportunité Modèles d'affaires

2026	Lancement des premières initiatives Plan de marketing territorial
------	--

## 5. TYPES DE PROJETS À PRIVILÉGIER

Les acteurs clés de l'agriculture sur le territoire des Jardins-de-Napierville, soit des représentants du MAPAQ, de l'APMQ, de l'UPA, des agriculteurs, des consultants et des chercheurs de notamment l'Université Laval, affirment que l'agriculture locale fait face aux problèmes principaux suivants :

- la lutte intégrée contre les insectes nuisibles;
- la gestion optimale de l'eau;
- la diminution des pertes au champ;
- le renforcement de la génétique des plantes et surtout l'érosion des terres noires.

Par conséquent, les projets privilégiés par le Centre d'innovation des Jardins durables devront Concerner l'un des axes d'intervention suivants :

- Soutenir l'adoption des meilleurs pratiques pour la préservation des terres noires ;
- Faciliter l'utilisation des techniques innovantes permettant aux productions agricoles de s'adapter vis-à-vis des changements climatiques ;
- Veiller à l'adoption des meilleures façons de faire éco-bénéfiques pour l'écosystème agricole des Jardins-de-Napierville.

## 6. CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Le projet Signature Innovation de la MRC des Jardins-de-Napierville est présentement dans sa phase de démarrage. Ce qui veut dire qu'en 2024, elle sera accompagnée d'un chargé de projet afin de définir les critères de sélection des projets dans le cadre du Centre d'Innovation des Jardins durables. Les projets soutenus devront faire partie des créneaux d'intervention présentés ci-dessous :

- **Conservation des terres noires** en favorisant l'adoption des pratiques agricoles les plus efficaces pour maintenir la qualité des sols et les techniques de conservation des sols.
- **Génétique des plantes** : recherche et développement de nouvelles variétés de plantes plus résistantes aux maladies et aux insectes nuisibles, plus productives et plus adaptées aux changements climatiques et au mode de production en serre.
- **Gestion de l'eau** : Veille sur les différentes techniques d'irrigation pour une utilisation efficace de l'eau et de la réduction des inondations ainsi que des pertes en eau.

- **Lutte intégrée contre les insectes nuisibles** : recherche de méthodes alternatives pour lutter contre les insectes nuisibles, en utilisant par exemple des prédateurs naturels, des plantes répulsives ou des traitements biologiques.
- **Qualité des cultures** : Veiller sur qualité des produits récoltés et travailler sur l'amélioration de la qualité des récoltes pour répondre aux normes de qualité des consommateurs.
- **Économie agricole** : analyses économiques pour aider les producteurs à mieux comprendre leur marché et à prendre des décisions éclairées.
- **Diffusion du savoir** : démocratiser la diffusion des connaissances et les innovations développées par le centre de recherche auprès de l'ensemble des producteurs locaux. Ce secteur pourra également jouer un rôle important dans la communication et la sensibilisation du grand public sur les enjeux de l'agriculture durable et les avantages de consommer des produits locaux.

## 7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

### 7.1 PROJETS ADMISSIBLES

Pour être admissibles, les projets doivent directement s'inscrire dans le cadre de gestion adopté par la MRC des Jardins-de-Napierville et s'appuyer sur les objectifs visés par le projet « Signature Innovation ». Ils doivent constituer une initiative d'une durée limitée dans le temps, de nature ponctuelle et non récurrente, et n'incluant pas de charges permanentes.

D'une part, afin de garantir l'admissibilité des projets, il sera impératif de fournir systématiquement une démonstration attestant de l'absence de soutien financier obtenu par le biais d'autres programmes disponibles. De surcroît, il sera nécessaire de veiller à respecter les directives régissant l'accumulation des sources de financement provenant des organismes gouvernementaux du Québec ou de la MRC, le cas échéant. Par ailleurs, il conviendra de noter que le cumul des subventions gouvernementales ne pourra excéder 90 % des dépenses éligibles.

### 7.2 PROJET NON ADMISSIBLES

- Tout projet ne répondant pas aux objectifs du projet « Signature Innovation » ;
- Tout projet ne se réalisant pas sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- Les projets qui entrent en contradiction avec une politique gouvernementale ou une mesure approuvée par le Conseil du trésor ou le gouvernement du Québec, ou qui couvrent une activité déjà financée par des règles budgétaires approuvées par ce dernier ;

- Les projets d'entretien des infrastructures ou des équipements existants ;

## 8. TABLEAU DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Dans le cadre l'entente, le MAMH s'engage à affecter une somme maximale totale de 1 212 715\$ répartie par année financière jusqu'à l'année 2024-2025. De la somme prévue pour la première, le versement du 50 000\$ a déjà été effectué en vertu du protocole d'entente signé le 3 janvier 2022 dans le cadre de la démarche de définition du projet « Signature Innovation » de la MRC. La MRC des Jardins-de-Napierville une contribution minimale de 242 543 \$, représentant 20 % de la contribution du ministère consentie par la ministre, au terme de l'entente. L'enveloppe consentie dans le cadre de la présente entente sera entièrement allouée à la réalisation de projets qui permettront de consolider et de développer le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville.

<b>Partie</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2024-2025</b>	<b>Total</b>
Ministre	970 172\$	242 543\$	1 212 715\$
MRC	75 000\$	167 543\$	242 543\$
<b>Total</b>	<b>1 045 172\$</b>	<b>410 086\$</b>	<b>1 455 258\$</b>